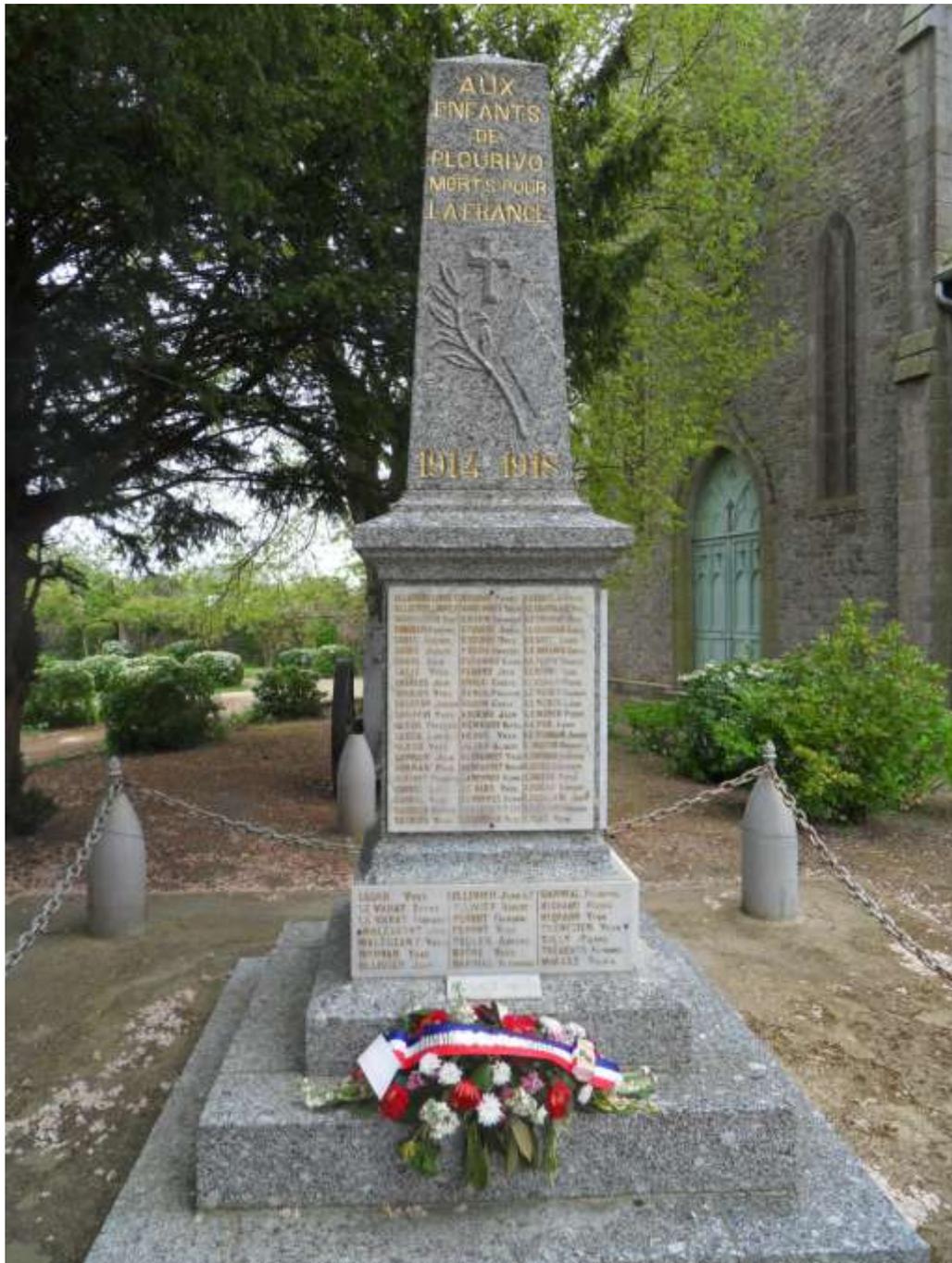


Plourivo et la Grande Guerre



A propos.

Les informations contenues dans ce document sont le résultat de diverses recherches effectuées soit à titre personnel soit dans le cadre de mes activités au sein du Centre généalogique des Côtes-d'Armor.

Les diverses sources consultées ont été :

Archives départementales des Côtes-d'Armor :

- Registres d'état-civil antérieurs à 1905 ;
- Registres matricules ;
- Tables de successions et absences du canton de Paimpol ;
- Notices communales sur la guerre de 1914-1918 (Cote 1 T 402)
- Administration et comptabilité communales (Cote 2 O 233 article 1)
- Ancien combattants et victimes de guerre – secours aux orphelins de guerre (Cote 3 R 185) ;
- Pupilles de la nation (Cotes 3 R 186 à 338)

Centre généalogique des Côtes-d'Armor :

- Travail de saisie personnelle des informations du Livre d'or du canton de Paimpol, comprenant les militaires de l'armée de Terre, morts pour la France.
- Compléments effectués par Serge Leff pour reconstituer les ascendances des soldats du canton de Paimpol décédés des causes de la guerre.
- Dépouillement du recensement de 1906 ;

La Presse d'Armor :

Journal de Paimpol de 1915 à 1923

Mairie de Plourivo :

- Registres d'état-civil ;
- Délibérations du conseil municipal ;
- Registre des arrêtés municipaux ;

Sur Internet

- Mémoire des Hommes, pour les fiches des Morts pour la France et les sépultures de guerre ;
- MémorialGenWeb, pour les monuments aux morts et les sépultures ;
- <http://pages14-18.mesdiscussions.net/> pour les marins et les navires ;
- Archives numérisées du journal l'Ouest-Éclair.

J'ai toujours reçu un très bon accueil par les personnels des organismes où je suis venu consulter des documents, qu'ils en soient ici remerciés.

Plourivo pendant la grande guerre

Une circulaire du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-arts en date du 18 septembre 1914 invite les instituteurs à prendre des notes sur les événements auxquels ils assisteraient pendant toute la durée de la guerre. La circulaire prescrivait de les rédiger en deux exemplaires dont l'un devait rester à l'école et l'autre être déposé aux Archives départementales.

Dans les Côtes-d'Armor, il existe 68 notices rédigées, plus un certains nombre de courriers des instituteurs expliquant les raisons pour lesquelles ils n'ont pas donné suite (mobilisation, perte des notes, etc.). On peut les retrouver aux Archives départementales, à la cote 1 T 402.

Yves Le Roux, instituteur

Le 1er août 1914, je jardine. Tout à coup, le tocsin sonne. Je délaisse mes outils aratoires et me rends rapidement sur la place du bourg.

Un gendarme de la brigade de [Paimpol](#) entre à la mairie pour y déposer l'ordre de mobilisation. Mais l'agent de la force publique est tellement émotionné et énervé - il doit rejoindre son régiment le lendemain et il n'a pas dormi depuis plus de 48 heures - qu'il ne peut écrire. Je rédige son procès-verbal. Quelques signatures de pièces officielles et le voilà qui enfourche sa bicyclette et se dirige vers [Yvias](#)

L'adjoit faisant fonction de maire, le secrétaire de mairie et moi, nous placardons les affiches et prenons toutes les dispositions nécessaires pour que la mobilisation puisse s'effectuer régulièrement dans la commune.

De toutes les directions, les gens s'acheminent vers le bourg. La place est bientôt remplie. Tout le monde paraît atterré : les femmes et les enfants pleurent abondamment, les hommes refoulent stoïquement leurs larmes.

Le lendemain, 2 août, premier départ des mobilisés. Après un dernier "au revoir" à leurs proches, ils partent le cœur gros, mais décidés à faire leur devoir.

Vers la mi-août, je rejoins [Ploubazlanec](#) où l'Administration vient de me confier la direction de l'école de garçons.

J. Bernard, instituteur

[Plourivo](#) le 11 juillet 1919

Notes

Mobilisé le 1er août 1914, je suis aussitôt parti en Belgique et ne suis rentré à [Plourivo](#) qu'en novembre 1917 Je n'ai donc pu suivre les événements pendant ce laps de temps.

A ma 1ère permission, septembre 1915, j'ai rencontré quelques soldats convalescents dans la commune, c'est qu'une ambulance avait été installée au petit château dépendant du Bourg-Blanc.

Aucun événement sensationnel ni même méritant d'être signalé ne s'est passé à [Plourivo](#), car l'arrivée de quelques réfugiés logés dans les fermes et y travaillant, le retour des prisonniers de guerre, la rentrée des vieux soldats démobilisés, tout cela s'est passé inaperçu.

J'ajoute que les habitants de [Plourivo](#) sont des moins faciles à émouvoir, rien ne leur fait rien. Loin de théâtre des opérations ils n'ont connu ni les tristesses, ni les douleurs, ni les misères que nous avons subies.

Sans direction municipale, le maire étant décédé, la commune paraissait morte, tout était à l'abandon, les habitants, uniquement absorbés par leur commerce et les bénéfices à réaliser pendant la guerre, ne se sont en rien dérangés de leurs habitudes.

Si de temps en temps un deuil n'était venu frapper une famille ici, on aurait ignoré que là-bas on se battait.

Habituees à être seules, les marins étant toujours absents, les femmes n'ont trouvé aucun changement si ce n'est que les allocations pleuvaient, que les pensions des veuves étaient plus fortes, que les produits de la terre se vendaient plus cher, chez elles aucun contrôle, en un mot la guerre était tout bénéfice.

Le sentiment de solidarité n'était pas vivace à [Plourivo](#), la guerre a développé encore leur égoïsme naturel.

Seule la fête de l'armistice a semblé secouer un peu leur torpeur, quant à la paix, ils l'ont accueillie avec une étonnante indifférence.

L'instituteur

J. Bernard

École mixte de Penc'Hoat

Événements auxquels nous avons assisté dans notre village pendant la guerre.

L'ordre de mobilisation générale fut connu à Penhoat le samedi 1er août à 3 heures environ. Aussitôt les paysans occupés dans les champs à la moisson cessèrent tout travail et arrivèrent au village. De nombreux attroupements se formèrent sur les routes, dans les auberges et une animation extraordinaire régna dans Penhoat. Ces réunions se prolongèrent très tard dans la nuit.

Dans la nuit du samedi au dimanche le secrétaire de la mairie de [Plourivo](#) vint apposer sur la porte de l'école les affiches de mobilisation générale.

Le dimanche 2 août, même animation dans le village. Quelques permissionnaires, marins et soldats rejoignirent leur dépôt.

Le lundi 2 août à 7 heures du matin eut lieu le départ des premiers mobilisés. Tous partirent pleins d'enthousiasme, avec l'espoir d'un prompt retour.

Les jours suivants, la population attendait anxieusement les nouvelles. Comme les journaux n'arrivaient que très irrégulièrement, un homme se rendait à bicyclette à la mairie de [Pontrieux](#) ou à celle de [Guingamp](#) pour prendre connaissance du communiqué officiel et le lendemain matin de bonne heure, il en vendait des copies aux habitants du village pour la modique somme de 5 centimes.

Les hommes partis, ceux qui restèrent au village acceptèrent courageusement la lourde tâche qui leur incombait, tous, femmes, enfants, vieillards, se mirent au travail et pendant quatre ans firent de leur mieux pour remplacer les hommes à la ferme et aux champs.

Une jeune fille de vingt ans s'est particulièrement distinguée. Quand la guerre éclata, elle exploitait une des fermes les plus importantes du village avec son vieux père infirme, sa mère et son frère âgé de vingt-sept ans qui fut mobilisé dès le premier jour. Celui-ci était propriétaire d'une batteuse et allait de ferme en ferme avec son moteur à pétrole. Après son départ ce fut sa sœur qui prit audacieusement la responsabilité de la machine et pendant les quatre années de guerre, elle battit le blé du village et des villages environnants. Et c'était vraiment admirable de voir cette robuste et courageuse jeune fille, le visage ruisselant de sueur, les mains et les vêtements noirs de cambouis, veiller auprès de sa machine et avoir l'œil à tout.

En général les habitants de Penhoat n'ont pas souffert de la guerre. Toutes les familles avaient un membre mobilisé (père, fils ou frère) et touchaient par conséquent l'allocation.

Une famille seule a vraiment souffert. Le père qui n'a pas été mobilisé ne pouvait avec ses 2 francs par jour (salaire des ouvriers dans le village) nourrir convenablement sa famille. Les deux enfants qui restent sont pâles, tristes, souffreteux. Ils viennent rarement à l'école. Deux autres plus jeunes sont morts depuis la guerre et l'on peut dire sans exagération qu'ils sont morts de misère.

Toutes les familles n'ont pas su faire bon usage de leur allocation. Il y en a (le petit nombre il est vrai) qui ont vécu au jour le jour et dans l'oisiveté. Elles se trouveront dépourvues de tout le jour où elles cesseront de toucher l'allocation.

En 1918, deux familles de réfugiés du Nord furent reçues dans le village. Des personnes charitables mirent à leur disposition une maison, des lits et les ustensiles de cuisine indispensables.

En 1918 également, des écoliers parisiens fuyant les Goths vinrent en grand nombre dans la région de [Paimpol](#). Une trentaine de ces enfants furent accueillis dans Penhoat; tous ont gardé un excellent souvenir de leur séjour dans notre village et ne demandent qu'à y retourner.

A Penc'hoat, la sécurité est assurée par les gendarmes de [Paimpol](#) . En juin 1918, ils vinrent au village enquêter au sujet d'une bataille qui avait eu lieu entre des petits jeunes gens en état d'ébriété. Une mesure de rigueur fut prise immédiatement afin d'éviter le renouvellement de semblables incidents. On défendit aux débitants du village de servir à boire aux jeunes gens de moins de 18 ans.

A part cet incident, les gendarmes ne durent jamais intervenir auprès de la population qui fut très calme pendant la guerre.

Enfants du village qui furent blessés ou sont morts au champ d'honneur.

- 1 - GUYOMARD Joseph : blessé le 16 septembre 1914 à Tille-sur-Tourbe (?).
- 2 - RICHARD Pierre : blessé à [Langemarck](#) le 5 novembre 1914.
- 3 - POULEN Armand : tué le 21 décembre 1914.
- 4 - LE CAOUSSIN François Joseph : fusilier-marin, tué le 23 décembre 1914 en Belgique, **Croix de guerre**.
- 5 - HENRY Yves Marie : blessé à [Souain](#) le 25 mars 1915.
- 6 - BROCHEN François : mort de la fièvre typhoïde à [Zuydcoote](#) (Nord), en mars 1915.
- 7 - FRIEC Eugène : maître de manoeuvre, tué le 4 mai 1915 à [Nieuport](#) (Belgique), **Croix de guerre**.
- 8 - FLOURY Alexandre : sergent au [48e régiment d'infanterie](#), **Citation** à l'ordre de la Brigade.

Le colonel commandant la 37ème brigade d'infanterie cite à l'ordre de la Brigade : *FLOURY Alexandre, sergent au 48ème RI, bon gradé, brave et courageux à été grièvement blessé le 9 mai 1915 en se portant à l'assaut des retranchements ennemis. **Croix de guerre** : 27 septembre 1916.*

- 9 - MESCAM Yves Marie : blessé le 10 mai 1915 à [Chanteclerc](#) (Pas-de-Calais).
- 10 - BROCHEN Yves Marie, blessé en Argonne le 11 mai 1916.
- 11 - LARRIVEN Jean : fusilier-marin, blessé en mai 1915 en Belgique.
- 12 - PEURIAN Joseph : tué le 25 septembre 1915 en Champagne, au Bois Sabot.
- 13 - RICHARD Joseph : blessé 3 fois au [9e régiment d'infanterie](#) et 2 fois au [88e régiment d'infanterie](#), **Croix de guerre** et 2 **Citations**.
- 14 - CAOUSSIN Louis : blessé et fait prisonnier le 1er juin 1918 dans l'Aisne.
- 15 - CAOUSSIN François : blessé à [Dormans](#) le 3 juin 1918, **Croix de guerre**.
- 16 - RIOU Gabriel : blessé au [Mont Kemmel](#), fait prisonnier le 2 septembre 1918, **Citation**.
- 17 - LIBOUBAN Aristide : tué le 4 août 1918 à la ferme "Lagrange" - décès constaté le 21 septembre 1918 sur le champ de bataille de [Braisnes](#) (Aisne), 2 **Citations** et **Croix de guerre**.

1ère citation : [94e régiment d'infanterie](#), extrait de l'Ordre du régiment - N°247 - *Le Lieutenant-colonel commandant le [94e régiment d'infanterie](#) est heureux de citer à l'ordre du Régiment le sergent LIBOUBAN Aristide, matricule 01774 de la 10ème compagnie : "Au cours des combats des 13, 14 et 15 juillet, a fait preuve du plus grand courage et de la plus grande persévérance dans l'attaque des tranchées". En campagne le 23 juillet 1915 - Le Lt-Colonel de Saintenac.*

2ème citation : *Le Général de Division, commandant le 31ème Corps d'Armée, cite à l'Ordre du Corps d'Armée LIBOUBAN Aristide François Marie, sous-lieutenant à la 7ème compagnie du [48e régiment d'infanterie](#) : "Le 23 juillet 1918, a pris le commandement de sa compagnie en pleine bataille, l'a brillamment conduite à l'attaque et par son ascendant personnel, par son éclatante bravoure et par ses habiles dispositions a repoussé deux violentes contre-attaques et assuré la possession du terrain conquis."*

Penc'hoat Plourivo le 19 juillet 1919

Les institutrices

Mme Libouban

Mlle Cosquer

Les combattants de Plourivo

Les mobilisables :

Il y a eu des soldats plus âgés ou plus jeunes, volontaires engagés pour la durée de la guerre. >>> 2

D'après le recensement de 1906 à Plourivo:

Armée d'active (durée 3 ans) : Soldats âgés de 21 à 23 ans nés en 1891, 1892, 1893 >>> 1898
19 + 27 + 24 + 22 + 23 + 30 + 23 + 28 = 196 >>> 24 décédés = 12%

Armée de réserve (durée 11 ans) : Soldats âgés de 24 à 33 ans nés entre 1881 à 1890
26 + 21 + 19 + 30 + 15 + 23 + 17 + 24 + 27 + 26 = 228 >>> 33 décédés = 14,5%

Armée territoriale (durée 7 ans) : Soldats âgés de 34 à 39 ans nés entre 1875 et 1880
16 + 16 + 22 + 23 + 19 + 21 = 117 >>> 6 décédés

Réserve de l'armée territoriale (durée 7 ans) : Soldats âgés de 40 à 45 ans nés entre 1868 et 1874
107 >>> 2 décédés

Natifs de Plourivo : **72 décédés.**

Les morts pour la France :

Dès 1914, la qualité de « Mort pour la France » est attribuée aux civils et aux soldats victimes de la Première Guerre mondiale et, tout au long du conflit, le ministère de la Guerre tient à jour un fichier de tous les soldats honorés de cette mention qui répondait à des critères précis : seules les personnes décédées entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919, morts sur le champ en bataille ou à cause de dommages directement imputables au conflit, étaient susceptibles de la recevoir.

Le Livre d'or des Côtes-du-Nord :

Il répertorie 55 militaires de l'armée de terre, soit inscrits pour la commune soit inscrits dans une autre commune mais nés à Plourivo. Les officiers et les marins n'y figurent pas.

Le monument aux morts :

Les monuments aux morts sont juridiquement des biens qui dépendent de la responsabilité des maires.

Aucun texte législatif ou réglementaire ne détermine explicitement les conditions d'inscription sur les monuments aux morts communaux. Mais le maire a obligation d'inscrire le nom d'un militaire lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur l'acte de décès (art. L. 488 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre).

Mais il existe une règle assez simple : si le monument aux morts est édifié au cœur de la cité ou dans un endroit symbolique, c'est pour qu'il se trouve sous le regard des habitants, ancrant ainsi le nom des victimes dans la mémoire de la cité.

Pour de nombreuses familles, l'inscription sur le monument est une manière de clore un cycle et de tourner la page.

En 1911, la commune de Plourivo comptait 2564 habitants. 87 morts pour la Patrie sont recensés en 1919 ; un 88ème (Vincent POUHAER) a été signalé plus tard et une plaque complémentaire a été posée.

26/07/1920 : La souscription publique a rapporté 3264,05 francs (220 souscripteurs). (3550 euros 2013)

12/12/1920 : Le conseil municipal décide d'ériger le monument dans la partie de l'ancien cimetière désaffecté se trouvant entre l'église et le presbytère. La souscription publique atteint 3953,55 francs.

18/01/1921 : Les ressources disponibles (4953,55 francs) pour la réalisation du monument sont composées de la souscription publique (3953,55 francs) et des crédits inscrits au budget (1000 francs). Elles sont insuffisantes pour la réalisation complète, il est donc décidé de demander une subvention de l'état (500 francs)

19/01/1921 : Marché entre la commune et monsieur Jules Auffray, marbrier-sculpteur à Guingamp pour la confection et la mise en place d'un monument aux morts, pour la somme de 4500 francs. Le transport depuis la gare de Paimpol et la réalisation du soubassement restant à la charge de la commune. (4895 euros 2013)

08/02/1921 : Le maire, Honoré Janvier, répond au préfet au sujet de l'emblème religieux prévu sur le monument. Il est justifié par le fait que la population est essentiellement républicaine et la plus grande partie est catholique. L'emplacement choisi n'est pas une place publique mais un ancien cimetière où tous les morts étaient catholiques. Il demande donc que cette croix latine soit conservée sur le monument. Ce qui est le cas.

25/07/1921 : En vertu des textes réglementaires, le maire demande au Préfet l'octroi d'une subvention de 950 francs pour l'édification d'un monument aux morts de la commune. Cette somme venant en complément des crédits inscrits au budget communal (4264 francs).



Il faut noter que le canon qui est situé derrière le monument aux morts n'est pas, contrairement à ce que l'on a pu supposer, le célèbre canon français de calibre 75 mm. D'après les spécialistes, il s'agit d'un canon léger de campagne allemand de calibre de 77 mm court, modèle 96, de marque Krupp. C'est aussi un canon à tir rapide avec culasse à action rapide, bouclier et frein de recul hydromécanique. Sur le tube on peut encore voir les armoiries des principautés de Reuss.

Les décédés :

88 noms sont inscrits sur le monument, les raisons de cette inscription sont multiples ; pour la grande majorité, il s'agit de natifs de la commune. Les autres cas correspondent à des soldats qui se sont mariés avec une jeune femme native de Plourivo, à Plourivo ou en région parisienne ou encore d'un soldat dont les grands-parents habitent Plourivo. La raison de l'inscription de quelques décédés reste à élucider (FEGER François - GOARIN Émile - GOURIOU Jean - LE HENAFF Jean - LE MERER Pierre - LUCAS René - MORVAN Yves - QUÉRÉ Yves).

17 autres mobilisés, natifs de Plourivo, sont morts pour la France mais n'ont pas été inscrits sur le monument aux morts pour des raisons diverses, oubli, résidence dans une autre commune, etc.

Dans les tableaux ci-dessous, il sera fait référence à l'ensemble de ces soldats, morts pour la France ou décédés à cause de la guerre.

Seuls 90 ont été retrouvés sur le site « Mémoire des hommes » des morts pour la France

- Natifs de Plourivo : 55
- Autres costarmoricains : 25
- Autres départements : 6
- Non identifiés : 2

Un certain nombre de corps sont revenus à Plourivo à différentes dates, le fait est quelquefois mentionné dans les pages du Journal de Paimpol et une concession perpétuelle gratuite a été attribuée à la famille.

Lieux de naissance :

Pays	Département	Nombre
France	Côtes-du-Nord	97
France	Ille-et-Vilaine	1
France	Indre-et-Loire	2
France	Seine	1
France	Seine-Inférieure	1
France	Vosges	1
	Inconnu	2

En Ille-et-Vilaine, Marcel WALLEZ, né à Saint-Marcan, probablement chez la patronne de sa mère, originaire de Plourivo.

En Indre-et-Loire, les frères LE VARAT dont le père, gendarme, était natif de Plourivo.

Dans la Seine, Henri LAMOUROUX, dont la famille paternelle est domiciliée à Plourivo depuis plusieurs générations.

Dans la Seine-Inférieure, Dauphin CORNIER, marié à Paris avec Jeanne LOYER née à Plourivo en 1880

Dans les Vosges, Paul CHARTON

Département	Localité	Nombre
Côtes-du-Nord	Bégar	1
Côtes-du-Nord	Caouënnec	2
Côtes-du-Nord	Kerfot	1
Côtes-du-Nord	Kérity	2
Côtes-du-Nord	Lézardrieux	2
Côtes-du-Nord	Paimpol	2
Côtes-du-Nord	Pléhédél	1
Côtes-du-Nord	Ploézal	1
Côtes-du-Nord	Ploubazlanec	3
Côtes-du-Nord	Plounez	2
Côtes-du-Nord	Plourivo	72
Côtes-du-Nord	Pludual	1
Côtes-du-Nord	Pontrieux	1
Côtes-du-Nord	Quemper-Guézennec	2
Côtes-du-Nord	Saint-Clet	2
Côtes-du-Nord	Tréffrin	1
Côtes-du-Nord	Yvias	1
Ille-et-Vilaine	Saint-Marcan	1
Indre-et-Loire	Azay-le-Rideau	1
Indre-et-Loire	Chinon	1
Seine	Levallois-Perret	1
Seine-Inférieure	Fréville	1
Vosges	Bains-les-Bains	1
	Inconnue	2

15 décédés n'ont pas de fiche sur Mémoire des Hommes, pour des raisons diverses, par exemple ils sont décédés des suites de blessures ou de maladie non imputables directement à la guerre. (Louis LE PON).

Le cas de Marcel WALLEZ est particulier, car son père étant belge, il est lui-même de nationalité belge et est mort pour la nation belge.

On ne pourra donc connaître le parcours militaire des quatorze restants que lorsque leurs fiches matricules seront consultables.

90 ont une fiche Mémoire des hommes, ce qui permet de connaître leur grade et affectation ainsi que les circonstances du décès.

Soldats : 52 + 7 caporaux

Marins : 19

Sous-officiers : 5 sergents et 1 adjudant

Officiers : 2

Grade	Nombre
Adjudant	1
Apprenti marin	1
Capitaine	1
Caporal	6
Chauffeur	1
Convoyeur postal	1
Deuxième lieutenant	1
Inscrit maritime	3
Maître de manœuvre	1
Maître-timonier	1
Maréchal des logis	1
Matelot	2
Matelot de 2e classe - canonnier	1
Matelot de 2e classe - gabier	1
Matelot de 3e classe	7
Matelot de 3e classe sans spécialité	1
Matelot fusilier	1
Quartier-maître canonnier pointeur	1
Quartier-maître de manœuvre	1
Quartier-maître fusilier	1
Réformé	2
Sapeur-mineur	1
Second-maître canonnier	1
Second-maître électricien	1
Second-maître timonier	2
Sergent	4
Sergent fourrier	1
Soldat	25
Soldat de 1ère classe	2
Soldat de 2e classe	22
Soldat de 2e classe canonnier breveté	1
Sous-lieutenant	1
Sous-officier	1
Grade inconnu	4

Apprenti-marin : Louis LE GOFF
Capitaine : Raoul HÉMEURY, né à Paimpol

Convoyeur postal : Yves Marie HERVÉ

Sous-lieutenant : Aristide LIBOUBAN, instituteur à Penhoat.

Les décès par année

Année	Total	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Inconnue	4												
1914	16								7	2	3	1	3
1915	28			2	3	5	2	2	2	4	6	1	1
1916	18		1	3	1		3	4	2	1	1	2	
1917	13			2	1	2	2	1	2	2	1		
1918	17			1		1	1	4	3	3	1	2	1
1919	8	2	1	2		2				1			

Il est à noter qu'aucun soldat de Plourivo n'est décédé le jour de la 1^{ère} attaque aux gaz le 22 avril 1915,

Les décès par pays et département :

101 lieux connus

Pays	Département	Nombre
Afrique Équatoriale		1
Algérie		1
Belgique		12
En mer		12
Est-africain allemand		1
France	Aisne	7
France	Ardennes	1
France	Côtes-du-Nord	9
France	Finistère	5
France	Indre-et-Loire	1
France	Marne	20
France	Meuse	9
France	Moselle	1
France	Nord	2
France	Oise	2
France	Pas-de-Calais	4
France	Rhin	1
France	Somme	6
France	Vosges	1
Grèce	Salonique	3
Malte	Malte	1
Russie	Arkhangelsk	1
Pays inconnu		4

Toussaint BEAUVERGER est décédé en Oubangui-Chari.

Joseph LIORZOU est décédé à Alger.

Marcel WALLEZ est décédé dan l'Est africain allemand.

Charles ALLAINGUILLAUME et Pierre RICHARD
Louis LE MERER est décédé et inhumé à Malte.
Robert OLLIVIER est décédé à en Russie.

Les régiments :

Affectation	Décédés
1er régiment de marins	2
1er régiment de marins fusiliers	1
1er régiment d'infanterie coloniale	2
2e régiment de marche de zouaves	1
2e régiment d'infanterie coloniale	2
2e régiment de marins fusiliers	1
2e régiment d'infanterie	1
3e bataillon de troupes coloniales	1
3e régiment d'artillerie coloniale	1
3e régiment d'infanterie coloniale	1
8e bataillon de chasseurs à pieds	1
9e régiment du génie	1
10e régiment d'artillerie	1
18e bataillon de chasseurs à pied	1
19e régiment d'infanterie	2
24e régiment d'infanterie	1
31e régiment d'infanterie	1
33e régiment d'infanterie coloniale	1
41e régiment d'infanterie	1
47e régiment d'infanterie	2
48e régiment d'infanterie	5
52e régiment d'infanterie coloniale	1
69e régiment d'infanterie	1
70e régiment d'infanterie	1
71e régiment d'infanterie	2
74e régiment d'infanterie territoriale	3
94e régiment d'infanterie	1
102e régiment d'infanterie	1
108e régiment d'artillerie lourde	1
130e régiment d'infanterie	1
132e régiment d'infanterie	2
138e régiment d'infanterie	1
140e régiment d'infanterie	1
147e régiment d'infanterie	1
153e régiment d'infanterie	2
154e régiment d'infanterie	1
155e régiment d'infanterie	3
158e régiment d'infanterie	1
162e régiment d'infanterie	1
202e régiment d'infanterie	1
228e régiment d'infanterie	1
247e régiment d'infanterie	3
248e régiment d'infanterie	3
354e régiment d'infanterie	1
262e régiment d'infanterie	1
274e régiment d'infanterie territoriale	1
308e régiment d'infanterie	1
310e régiment d'infanterie	1
Bataillon de fusiliers marins	1
Régiment d'infanterie coloniale du Maroc	1

Affectation	Décédés
Service auxiliaire	1
2e dépôt	1
7e escadrille de patrouille	1
Bâtiment de servitude	1
Flottille du Rhin	1
Vapeur "Cornouailles"	1
l' "Atlas" 4 mâts	1
le "Calvados"	1
la "Vérité"	1
le "Hoche" ?	1
le "Lansquenet"	1
le Kléber	1
le "Sussex"	1
le "Suffren" - Cuirassé	1
le "Léon Gambetta"	3
le "Danton"	1
le "Gueydon" - Croiseur Cuirassé	1
l' "Édouard Corbière"	1
Force publique belge	1
Inconnu	2

La marine :

Navires	Décédés	Cause du décès
Bâtiment de servitude	1	Pierre RICHARD : Décédé à l'hôpital lazaret de la pointe Mikra à Salonique (Grèce)
l' « Atlas » 4 mâts	1	Yves Marie CHARLES : naufrage
l' « Édouard Corbière »	1	Yves Marie LUCAS : naufrage
la « Vérité »	1	Louis LE MERER : décédé à l'hôpital naval de Brighi (Malte)
le « Calvados »	1	Gustave L'HOSTIS : Naufrage
le « Danton »	1	Yves Marie MALÉGEANT : naufrage
le « Gueydon » – Croiseur Cuirassé	1	Robert OLLIVIER : maladie
le « Hoche »	1	François RANVIAL : en mer
le « Lansquenet »	1	Charles ALLAINGUILLAUME : suite de blessures par éclats de bombes
le « Léon Gambetta »	3	François CLOCHET – Yves KERNAONET – Alphonse TRÉBOUTA -
le « Suffren » – Cuirassé	1	Louis MALÉGEANT : en mer
le « Sussex »	1	Jean GOURIOU : Naufrage
2e dépôt	1	Louis LE GOFF : grippe infectieuse
Vapeur « Cornouailles »	1	Joseph LIORZOU : cause inconnue
7e escadrille de patrouille	1	Sylvain DAOULOUDET : disparu en mer
Flottille du Rhin	1	Joseph LE PETIT : Accident de navigation
Le « Kléber »	1	Jean LE HÉNAFF : Délire aigu

Quatre mâts « Atlas » : disparu au cours de la traversée Glasgow - Martinique

L'Édouard Corbières : coulé devant Gallipoli, Italie par 39°58N et 017°47E dans le canal d'Otrante par le sous-marin autrichien U-4 KuK

Le Calvados : torpillé en mer, 55 survivants (équipage), 740 disparus (soldats et équipage)

Le Danton : naufrage à 25 miles dans le sud-ouest du phare de San Pietro au sud de la Sardaigne par 38°45N et 07°46E - 296 victimes.

Le Léon Gambetta : coulé le 27 avril 1915 par un sous-marin autrichien en Adriatique : 137 survivants sur les 728 hommes de l'équipage.

Le Sussex : faisant route vers Folkstone et torpillé par un sous-marin allemand.

Age des décédés :

Le plus jeune : 15 ans, Louis LE GOFF, apprenti marin, décédé de maladie à Brest

Les plus âgés : Charles LE FLOC'H (54 ans) – Yves Marie HERVÉ (51) – Vincent POUHAER & LOUIS LE MERRER (48),

Par tranche d'âge :

Âge	Nombre
Moins de 18ans	2
De 18 à 25 ans	39
De 26 à 30 ans	14
De 31 à 35 ans	30
De 36 à 40 ans	12
Plus de 40 ans	4

Composantes familiales :

Dans les familles CLEC'H et LIORZOU, il y a eu 3 enfants tués.

Dans 14 familles, il y a eu 2 enfants tués.

CABEC - CHARLÈS – CONNAN - CORBEL – ÉTIENNE – LEFF- LE CHAPELAIN – LE HÉNAFF - LE MERER - LE NEC'H – LE VARAT – MALÉGEANT– PERROT – RANVIAL

Les hommes mariés : 19,

Orphelins : Statut de pupille (1917)

22 orphelins dans 8 familles : CABEC – CLECH – CLOCHET – ETIENNE – GOURIOU – KERNAONET – RICHARD – TREBOUTA

Le livre d'Or :

1) - Qu'est-ce que le livre d'or?

Le site de Fontainebleau des Archives nationales conserve la liste, pour chaque commune française, des soldats Morts pour la France durant la Première Guerre mondiale, classée par ordre alphabétique des départements puis des localités. La quasi-totalité des communes de France métropolitaine sont représentées, ainsi que l'Algérie, le Maroc et le Sénégal, les consulats de La Paz en Bolivie, Bahia, Porto Alegre et Rio de Janeiro au Brésil. Enfin, une section s'intéresse spécifiquement aux soldats décédés en Bulgarie.

Les listes nominatives communales permettent de connaître les nom et prénom de chaque personne, ainsi que la date et le lieu de son décès. Le lieu de sépulture, en revanche, n'est pas indiqué, pas plus que l'unité à laquelle le soldat était rattaché. En principe, les personnes mentionnées sont celles qui sont nées dans la commune, mais un flou a longtemps subsisté sur cette question ; c'est ce qui explique, pour une part, les divergences entre les listes communales de Morts pour la France et les noms portés sur les monuments aux morts.

Des lacunes ponctuelles sont à signaler : par exemple, la liste des Morts pour la France de Lyon ne couvre que les noms commençant par la lettre A à G ; des lacunes importantes sont constatées pour le département des Hautes-Alpes. Par ailleurs, le Livre d'or ne couvre pas l'Alsace ni la Lorraine, territoires allemands durant la Première Guerre mondiale. Enfin, les marins morts pour la France ne figurent pas dans les listes, un travail similaire ayant été effectué, de façon indépendante par le ministère de la Marine (cf infra dans les sources complémentaire).

2) - Contexte d'élaboration

Dès 1914, la qualité de « Mort pour la France » est attribuée aux civils et aux soldats victimes de la Première Guerre mondiale et, tout au long du conflit, le ministère de la Guerre tient à jour un fichier de tous les soldats honorés de cette mention qui répondait à des critères précis : seules les personnes décédées entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919, morts sur le champ en bataille ou à cause de dommages directement imputables au conflit, étaient susceptibles de la recevoir. Par la loi du 25 octobre 1919, « relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande guerre », l'Etat lance le projet d'un Livre d'or comprenant les noms de tous ces héros, qui serait déposé au Panthéon. Le ministère des Pensions, nouvellement créé, est chargé d'établir, à partir du fichier existant, la liste des Morts pour la France de chaque commune et de l'adresser aux maires qui la contrôlent et l'amendent. Des correspondances témoignent souvent de ces échanges entre les deux parties. En 1935, la présentation matérielle du futur Livre d'or est fixée : 120 volumes, imprimés en 15 à 20 exemplaires, dont un déposé au Panthéon. Les contraintes budgétaires, puis le début de la Seconde Guerre mondiale, mirent fin au projet, en laissant subsister la documentation préparatoire.